

Compte rendu séance du 16 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le seize septembre à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 08 septembre 2015

Présents : MM DAURIAN B, BARBE CH, MISTLER JM, PLATON M, PLANTON M, RAIMAUT V, MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, BEZIADE S, DARCOS ML

Absents : M DUBERGEY L, M PORTES JM, M LESBEGUERIE T,

Procuration : M LESBEGUERIE à M DUPIOL,

Secrétaire de séance : RAIMAUT Vincent.

---

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE : motion (DELIBERATION 2015/009/029)

M le maire explique la position des communes face à la baisse annoncée des dotations de l'Etat. Il fait lecture de la motion transmise par l'association :

*Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :*

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse calculée de 28 milliard d'euros sur la période 2014-2017.

*Dans ce contexte, l'AMG souhaite soutenir l'action de l'AMF pour mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.*

*En effet, si cette baisse est maintenue sur les 2 prochaines années, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale)*

*L' AMG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :*

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

*La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.*

*C'est pour toutes ces raisons que l'AMG soutient les demandes de l'AMF :*

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et à minima un lissage dans le temps
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures nominatives, sources d'inflation de la dépense
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- approuve la motion de soutien de l'AMG.
- II AIRE DE JEUX : (délibération : 2015/009/030)

M le maire remémore le dossier :

La commission chargée du projet avait en séance du 10 février 2015 exposé les 3 devis sollicités auprès d'entreprises. La Sté BENITO avait été retenue, et devait revoir certains points du devis.

Ce dernier est arrêté à ce jour avec la Sté BENITO à 16645.21 € comprenant 3 jeux, sol, balançoires, corbeilles papiers, table piquenique. Un terrassement et une clôture sont nécessaires.

Le détail des travaux se présente comme indiqué ci-dessous :

DEPENSES		HT	TTC
STRUCTURE JEUX	STE BENITO	16 645.21	19 974.25
TERRASSEMENT	SPADETTO ET FILS	2 300.00	2 760.00
CLOTURE	BRICO-SERVICE	1 988.00	1 988.00
BANCS	Non définis	1 200.00	1 440.00
TOTAL		22 133 .21	26 162.25

**Oui le rapport de M le maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **d'accepter** les devis présentés ci-dessus pour les 3 entrepreneurs,
- **autorise M** le maire à signer les devis et à les engager dans la comptabilité.

M le maire rajoute qu'une déclaration préalable est exigée, le projet se situant dans le périmètre des bâtiments de France.

De même, le financement du projet est finalisé par une subvention obtenue auprès de Xavier PINTAT au titre de la réserve parlementaire pour 10 000 €, qui complète l'aide FDAEC pour 6572 €.

III PETIT ATELIER (délibération : 2015/009/031)

M le maire explique que le petit atelier qui jouxte l'école est un bâtiment utile pour le stockage du matériel des espaces verts. Il est nécessaire de refaire le bardage bois de ce local.

La commission en charge des devis a travaillé sur plusieurs propositions.

Les travaux comprennent la dépose de la totalité du bardage et de l'ossature, avec évacuation des déchets, l'installation d'une nouvelle porte, et la pose de gouttières en zinc. Le bâtiment sera refait à l'identique.

3 propositions ont été étudiées selon le même cahier des charges :

- Dimension Bois et Charpente 9 973.40 € HT (10 970.74 TTC)
- SAS BORDES ET FILS 5 827.04 € HT ( 6 992.54 TTC)
- JC Charpente 5 851.58 € HT ( 7 021.90 TTC)

L'entreprise SAS BORDES et FILS est retenue pour un coût de 5 827.04 € HT.

**Oui le rapport de M le maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **Retient** le devis de l'entreprise SAS BORDES ET FILS pour un montant de 5 828.04 € HT soit TTC 6 992.54 €
- **Charge M** le maire d'informer l'entreprise pour débiter les travaux.  
Le portail sera refait et sécurisé.

IV EGLISE ST JEAN : terrassement (délibération 2015/009/032)

Pour rendre l'entrée de l'église St Jean accessible aux personnes à mobilité réduite, et après conseils auprès de l'architecte, M LEBLANC, il est envisagé de réaliser un béton désactivé devant l'entrée de l'église. 2 devis ont été sollicités.

M le maire explique le projet : des allées en béton désactivé pour rentrer sous le porche de l'église, une allée depuis la mairie et une autre en direction de la route. Des zones vertes seront conservées.

Mme LAFARGUE estime qu'il ne faut pas faire de bordures, gênantes pour la taille de l'herbe.  
M le maire rajoute que les angles seront cassés pour adoucir le visuel.

M BARBE pense qu'il ne faut pas envisager de bétonner devant le monument aux morts.

Les devis de l'entreprise SPADETTO et STPI ont été étudiés pour un coût respectif de 14760 € HT et 15500 € HT.  
L'entreprise la moins distante est retenue, soit Entreprise SPADETTO pour 14 760 €.

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de la DETR à hauteur de 35 %.

L'église étant inscrite à l'inventaire des monuments historiques, il est nécessaire d'établir un PC pour avoir l'avis des BDF. Selon l'avis rendu par les BDF, le conseil départemental pourrait nous octroyer une aide à hauteur de 25 %.

ouï le rapport de M le maire,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la réalisation de ce projet pour un coût HT de 14760 € à inscrire dans le budget 2016,
- Charge M le maire de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2016 et le Conseil départemental pour des aides financières,
- autorise M le maire à déposer un permis de construire et à consulter les Bâtiments de France ,

#### V PERSONNEL (délibération 2015/009/33 et 34)

M le maire fait part de l'avis favorable de la commission administrative paritaire pour l'avancement de grade de 2 agents catégorie C et de la promotion interne au grade d'attaché

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

#### **DECIDE**

- la suppression au tableau des effectifs de la commune et le remplacement des postes comme indiqué ci-dessous :

##### **a) avancement de grade**

	SUPPRESSION	CREATION
Catégorie C	1 poste d'adjoint technique 1 <sup>er</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 30/35ième	1 poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ième</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 30/35ième
Catégorie C	1 poste d'ATSEM 1 <sup>er</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35/35	1 poste d'agent territorial spécialisé principal 2 <sup>ième</sup> classe pour une durée de 35/35

Les présentes notifications dans la catégorie C prennent effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015, et justifieront l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

##### **b) promotion interne**

Catégorie B	1 poste de rédacteur principal 1 <sup>er</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 32h30m	
Catégorie A		1 poste d'attaché pour une durée de 32h30m

La présente modification dans la catégorie A du tableau des effectifs prend effet à compter du 1 octobre 2015, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

c) le régime indemnitaire.( delib2015/009/035 et 36)

Pour les 2 postes créés en catégorie C et 1 en catégorie A les régimes indemnitaires sont reconduits à l'identique.

## VI DECISIONS MODIFICATIVES

Réajustements budgétaires suite à travaux en section investissement :

- 1) Changement de l'adoucisseur de la machine à laver la vaisselle de la cantine
    - CULLIGAN proposition prix foire 3000 € (durée environ 15 à 20 ans). 2 blocs
      - o 2 727.26 € MONOBLOC (durée 7 à 8 ans)
    - NORME CUISINES MONOBLOC identique à l'ancien 1103.13 €
- La proposition CULLIGAN pour 3000 € est retenue.  
Il sera nécessaire d'avoir une maintenance annuelle.

programme 57 cantine école	+ 3000
programme 30 stade	-3000

### 2) Travaux voirie

M le maire propose de refaire les 2 entrées qui vont au parking de la salle des fêtes, ces entrées étant souvent utilisées. Un bicouche du côté de l'autoroute chemin de Pitecq sera réalisé :  
cout total :4320 € TTC

programme 27 voirie	+ 3843 €
programme 39 hangar	- 3843

### 3) acquisition d'une cuve pour gasoil

Le nouveau tracteur tondeuse fonctionne au gasoil normal. Donc, il faut pouvoir stocker le carburant normal :

Proposition d'une cuve de 1500 litres	1500 € (TTC)
Proposition d'une cuve de 2000 litres	1860 € (TTC)

La dépense sera réalisée dans le programme 21 matériel.

L'acquisition de la cuve de 2000 litres est retenue.

### 4) chalet école maternelle

Pour la rentrée 2015, il y a 17 élèves en petite section maternelle. La salle de motricité est trop petite pour accueillir les enfants à la sieste. En dégagant le matériel stocké dans la pièce on peut gagner en espace. M le maire propose l'acquisition d'un petit chalet bois de 10 m<sup>2</sup>, qui sera installé dans la cour de la maternelle à proximité de l'autre local, en accord avec le corps enseignant.

Un dallage bois ou béton devra être réalisé. Le chalet est en pin brut, qu'il faudra au préalable protéger contre les intempéries.

- acquisition d'un chalet à LECLERC 1210 € HT (1420TTC)

Il sera financé dans le programme matériel 23,

- 5) Les services de la trésorerie demandent une délibération pour confirmer le transfert de l'emprunt de 40 000€ affecté au programme cercle de la commune dans le budget annexe CERCLE 304, ainsi que le paiement des annuités de l'emprunt.

Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte les différents travaux, ainsi que le transfert de l'emprunt et charge M le maire de réaliser les modifications budgétaires nécessaires aux réalisations.

## VII QUESTIONS DIVERSES :

### a) Bibliothèque communale :

M le maire rappelle la réunion en début d'été avec la BDP. Cette dernière souhaitait reprendre les livres et suspendre le fonctionnement de la bibliothèque, en attendant un local plus adapté.

Or, Mme AUZARD, propose un nouveau rendez-vous avec les 3 bénévoles intéressées, le 30 septembre à 14h 30.

Elle propose de maintenir l'activité de la bibliothèque, à condition d'ouvrir 4 h par semaine au minimum. Il faudrait un ou une bénévole supplémentaire.

b) Bilan TAP au 1 septembre 2015

Un questionnaire a été distribué aux enfants en juin dernier. Mais nous avons eu très peu de retours. Le délai a été prolongé jusqu'au 17 juillet, ce qui a permis de comptabiliser 50 inscriptions. au 1<sup>er</sup> septembre, nous sommes à 76 inscrits sur 94 enfants à l'école.

5 groupes ont été constitués : 3 en maternelles et 2 en primaire.

Les intervenants sont au nombre de 6 : Mme ROZAIRE(gym), Mme DULOU(yoga), La BAZADAISE ( musique), Les Galop'pins (poney) et M MUSSEAU Clément (musique et occitan)

Il faut envisager une réunion en fin de chaque cycle.

Il a été difficile de recruter un agent pour un contrat de 5h79. le conseil municipal accepte de faire passer le Bafa à des agents communaux volontaires pour pallier à l'absence ou au remplacement de ces agents.

c) MNT DE PREVOYANCE

La commune a un contrat collectif avec la MNT pour la prévoyance des salaires des agents avec un taux de 1.77 % prélevé mensuellement sur les salaires des agents. La nouvelle réglementation prévoit la disparition des contrats collectifs au profit des contrats individuels.

Une réunion d'information proposée par la MNT destinée aux agents et, pour information aux élus, aura lieu le mercredi 7 octobre 2015 à 16 h à Bernos.

d) CERCLE

Les gérants sollicitent la salle des fêtes le 31/12/2015.

Comme les autres années, les associations seront questionnées en priorité.

Toutefois, il est nécessaire de revoir le prix de la location pour les entreprises et associations extérieures.

Il est proposé :

- pour les associations extérieures :50 € la ½ journée
- pour les entreprises et commerces : 100 € (journée)

Le conseil accepte ces modifications. Il faudra modifier le règlement en conséquence.

Concernant les travaux du cercle, M le maire montre l'esquisse réalisée par l'entreprise Brico 'services. Il s'agit d'un escalier extérieur en bois.

M BARBE rappelle que l'architecte, JL ARQUEY avait proposé un escalier métallique. Il faut connaître la raison du choix de cette matière.

Le conseil municipal accepte le devis de l'escalier bois présenté.

e) JOURNEES DU PATRIMOINE

Elles auront lieu les 19 et 20 septembre prochains.

Des élus tiendront une permanence à Artiguevieille, et l'église St Jean sera ouverte le matin.

M le maire informe, qu'à sa demande, les abords d'Artiguevieille ont été nettoyés par la locataire. Mais il s'avère qu'il y a un problème de désordre et de salubrité dans la grange à côté du logement.

f) GYM CLUB

Lecture d'une lettre de remerciement pour l'attribution de la subvention annuelle.

g) DON

M le maire remercie M MISTLER pour un don de 300 € à la coopérative scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux élus

- Mme LAFARGUE : elle a participé à une réunion de présentation par l'USSEGETOM d'un jeu pédagogique pour TAP . L'environnement, les insectes, compostage... sont les différents domaines abordés dans ce dossier. Cet outil a un coût de 1800 €, supporté par l'USSEGETOM, et qui le met gracieusement à disposition des communes. Un stage de formation est nécessaire pour l'obtenir.

Proposition à étudier pour l'année prochaine ;

- Mme LALANE : demande s'il est possible d'anticiper la date de la réunion du CCAS pour l'organisation du repas du 3<sup>ème</sup> âge .

Elle est programmée pour le 16 octobre 2015 à 18h15.

Elle revient sur le sujet du cercle, concernant le prix de la location. Il faudra indiquer la décision à M et M LABAT ;

- M PLANTON : signale que la chaudière du stade ne fonctionne pas correctement. De plus il

signale une invasion de taupes sur le terrain du stade ;

Il indique également que la RD 932 qui vient d'être refaite a été endommagée par M MORETTO, lieu-dit Le Syndic. Les services routiers sont avertis ;

- M PLATON : demande si les incinérations sont autorisées.

Les dérogations reprennent du 15 octobre au 1 mars 2016.

Toutefois, M le maire rappelle qu'il n'est plus autorisé d'incinérer. Il s'agit de dérogations, qui vont devoir disparaître. Une information pour les administrés va être nécessaire afin de prendre des dispositions.

M PLATON demande si le broyeur de la commune ne peut pas être prêté ?

Une recherche est à faire pour un fonctionnement en régie, et une prestation payante ;

- M BARBE : les chemins Lespin, Coucut de Bas chemin Choquet ont été nettoyés.

Un arrangement avec M ARTHUS, qui va faire un couloir en échange de bois (le chemin ne sera plus coupé).

Un nettoyage a commencé dans le lotissement des Jardins du Bourg. La végétation est laissée volontairement dans des zones marécageuses pour préserver des espèces de plantes.

Il indique qu'il a rencontré une personne du syndicat de la Vallée du Ciron.

- M DAURIAN : parle de l'Assainissement non collectif (spanc)

Des aides sont possibles pour la réalisation des travaux 6000 €.

Sur 39 foyers éligibles, 36 dossiers ont été remplis, mais seulement 10 ont été lancés.

Pour une réhabilitation, il faut compter environ 10 000 €.

FIN DE SEANCE 23 H 30

I

